



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2178

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Prévention santé - Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes (CLARA) - Soutien au projet structurant PAPRICA pour l'année 2017 - Attribution de subventions aux porteurs du projet

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la santé et du développement social

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Laurent

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Deviaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

**Conseil du 18 septembre 2017****Délibération n° 2017-2178**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Prévention santé - Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes (CLARA) - Soutien au projet structurant PAPRICA pour l'année 2017 - Attribution de subventions aux porteurs du projet**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la santé et du développement social

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) a pour objectif de fédérer les acteurs académiques, cliniques et industriels de la recherche en cancérologie en Rhône-Alpes pour poser les bases d'un réseau d'envergure européenne.

Il s'appuie sur une équipe d'animation chargée de la coordination de ses actions et met en œuvre des actions de mobilisation scientifique et de communication ciblées pour assurer le rayonnement du territoire au niveau européen.

Le CLARA assure également la détection, le montage et le suivi de projets collaboratifs public-privé visant à réaliser des preuves de concept en oncologie. Ce dispositif est d'ailleurs une spécificité, reconnue pour sa pertinence, du Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes. Il soutient, par ailleurs, des projets structurants de recherche en oncologie, pluridisciplinaires et s'intégrant dans les objectifs du Plan cancer 2014-2019.

Il est juridiquement abrité par la Fondation Léa & Napoléon Bullukian, fondation reconnue d'utilité publique par décret le 23 octobre 2003 et qui a spécifiquement, parmi ses 3 vocations, la lutte contre le cancer. C'est donc à ce titre que cette Fondation héberge le Cancéropôle et assure de manière distincte et autonome la gestion administrative et financière de l'équipe d'animation, tout en garantissant strictement son indépendance scientifique.

A ce titre, le CLARA bénéficie depuis plusieurs années d'un soutien de la collectivité, avec des financements attribués d'une part par la Direction de l'innovation et de l'attractivité économique au sein de la Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs (DEES) et, d'autre part, par la Direction santé et développement social au sein de la Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation .

C'est ainsi qu'en 2016, ont été attribuées pour les actions initiées et coordonnées par le CLARA les subventions suivantes :

- 112 800 € au titre du fonctionnement et de l'animation,

- 305 565 € au titre de 2 projets structurants,

- 400 000 € au titre de la contribution à deux projets labellisés par le CLARA dans le cadre du dispositif preuve de concept.

Par délibération du Conseil n° 2017-1767 du 6 mars 2017, la Métropole a validé l'attribution au CLARA d'une subvention de 106 030 € au titre du fonctionnement et de l'animation pour l'année 2017.

## **I - Projet structurant 2017**

Dans un souci de lisibilité, le soutien apporté par la Métropole aux projets structurants coordonnés par le CLARA se traduit depuis 2016 par un conventionnement direct avec les différentes structures porteuses des projets.

Il est proposé en 2017 de soutenir un projet structurant s'intégrant complètement dans le cadre du plan cancer 2014-2019.

## **II - Description du projet PAPRICA (Prevention at primary care office)**

Ce projet de recherche vise à proposer de manière innovante de favoriser la vaccination contre le papillomavirus (HPV), notamment responsable du cancer du col de l'utérus et donc d'augmenter le taux de couverture vaccinale. En effet, en France, ce taux est faible (29 %), comparé à d'autres pays de l'union européenne tel le Royaume uni (80 %).

C'est pourquoi le plan cancer 2014-2019 a fixé pour objectif de parvenir à une couverture de 60% pour la vaccination anti HPV. Cette ambition s'inscrit dans un contexte de méfiance envers la pratique vaccinale en France. Mais, le médecin reste une source de conseil fiable pour les familles.

Dans ces conditions, PAPRICA propose de tester une intervention auprès des médecins généralistes pour qu'ils recommandent la vaccination anti HPV avec plus de confiance et d'efficacité.

Cette intervention, qui prendra la forme d'une formation, a donc pour objectif, d'une part, de faire évoluer les représentations des médecins vis-à-vis de la vaccination anti HPV et, d'autre part, de les amener à transférer les connaissances apportées lors de cette intervention à leurs patients.

D'une manière plus générale, le projet PAPRICA vise à démontrer l'efficacité d'une plate-forme de prévention à destination des médecins généralistes, destinée à leur permettre d'augmenter leurs savoirs et savoirs faire sur une thématique de santé publique donnée.

Une première phase de l'action consistera à construire et tester le dispositif de formation.

Dans un second temps, l'action de formation proprement dite sera mise en œuvre auprès de médecins généralistes implantés sur le territoire de la Métropole.

Une évaluation qualitative de cette intervention sera ensuite menée, selon la méthode des focus groups (médecins ayant ou non bénéficié de l'intervention, mères, jeunes filles ayant accepté la vaccination), afin de déterminer les éléments d'interaction avec le médecin ayant pu amener les jeunes filles et leurs parents à accepter la vaccination.

Enfin, une évaluation quantitative sera conduite, pour évaluer les effets du dispositif sur la couverture vaccinale HPV.

Compte tenu de la durée de sa mise en œuvre, le projet PAPRICA sera scindé en 2 sous projets. Celui faisant l'objet d'une demande de financement de la Métropole au titre de 2017 porte sur :

- la construction de l'échantillon (phase de test et action proprement dite),
- la définition et la phase de test de l'intervention auprès des médecins généralistes,
- la mise en œuvre concrète de l'intervention auprès des médecins généralistes (jusqu'à 400 sur une durée de 3 mois environ).

L'évaluation qualitative de l'intervention

L'étude de l'influence de l'intervention sur le comportement des jeunes filles et de leurs mères quant à la vaccination anti HPV fera l'objet de la seconde phase du projet, de même que l'ensemble des communications presses et scientifiques sur le résultat de l'action.

### III - Conventonnement et suivi des actions

Pour apporter son soutien à ce projet structurant, la Métropole passera convention avec chaque institution porteuse des actions, soit :

- le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC),
- l'université Jean Monnet de Saint Etienne,
- l'université Lumière Lyon 2.

Dans tous les cas, le Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes veillera à la coordination des actions et à la cohérence d'ensemble du projet. La fondation Bullukian sera donc partie à la convention à conclure.

### IV - Budget prévisionnel du projet

Le budget prévisionnel global du projet PAPRICA s'élève à 950 058 €. La Métropole est sollicitée pour y contribuer à hauteur d'un montant total de 394 205 € sur les exercices 2017 et 2018. Il est réparti de la manière suivante :

Dépenses	Budget global (en €)	Participation Métropole de Lyon (en €)
équipement	14 706	14 706
fonctionnement	55 536	47 911
personnel	432 824	299 834
frais de gestion	32 832	31 755
déjà acquis ( <i>Institut national du cancer</i> )	320 247	
<b>Total</b>	<b>950 056</b>	<b>394 205</b>

Pour la première phase du projet, correspondant à la demande de financement auprès de la Métropole pour 2017, le budget prévisionnel se répartit de la manière suivante :

PAPRICA 2017			
Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
frais de gestion	26 684	Métropole de Lyon	291 085
équipement	9 500	déjà acquis Centre international de recherche contre le cancer (CIRC)	34 375
fonctionnement	36 736	valorisation des apports des partenaires (In kind)	55 618
charges de personnel	308 158		
<b>Total</b>	<b>381 078</b>	<b>Total</b>	<b>381 078</b>

Le financement attribué par la Métropole pour la mise en œuvre de la partie 2017 du projet sera réparti de la manière suivante entre les partenaires :

- le CIRC, pour un montant total de 188 183 €,
- l'Université Lumière Lyon 2 pour un montant total de 78 174 €,
- l'Université Jean Monnet Saint Etienne, pour un montant total de 24 728 €.

#### **V - Calendrier prévisionnel**

La date de lancement de la phase du projet correspondant au financement 2017 a été fixée au 1er septembre 2017, pour une durée d'un an.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution aux porteurs du projet structurant PAPRICA un financement d'un montant global de 291 085 € au titre de l'année 2017 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

#### **DELIBERE**

##### **1° - Approuve :**

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre du projet structurant PAPRICA au titre de l'année 2017

- d'un montant de 188 183 € au profit du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC),
- d'un montant de 78 174 € au profit de l'Université Lumière Lyon 2,
- d'un montant de 24 728 € au profit de l'Université Jean-Monnet Saint Etienne,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et la Fondation Léa et Napoléon Bullukian, d'une part, et le CIRC, l'Université Lumière Lyon 2 et l'Université Jean-Monnet Saint Etienne, d'autre part, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercice 2017 et suivants - compte 6574 - fonction 62 - opération n° 0P03O3890A pour un montant global de 291 085 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.**